

COMMUNE DE SAINT-AQUILIN
Le Bourg 24110 SAINT-AQUILIN
Délibération N° 2021-46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT-AQUILIN
SEANCE DU 18 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre à 19 heures 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Aquilin, sous la présidence du Maire : Madame Annie LESPINASSE
Date de convocation du conseil municipal : 11 octobre 2021

Conseillers en exercice : 11 – présents : 10

Présent(e)s : Annie LESPINASSE, Michel COURBALAY, Jean-Marc VERGNES, Philippe CHERCHOULY, Fanny PARADE, Daniel DESMAISON, Alain SOUDEIX, Aurélie NEUMANN, Jean-Paul GOULET, Annie ROBY

Absente excusée : Pascale PATERNAULT (a donné procuration à Jean-Marc VERGNES)

Objet : Tarif location salle des fêtes

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il serait souhaitable de revoir les tarifs concernant la location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que **les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.**

Association de la commune : gratuit

Habitants et propriétaires de la commune : 130,00 €

Habitants extérieurs à la commune : 300,00 €

Chauffage du 15 octobre au 31 mars : 64,00 € (jusqu'à la mise en place d'un compteur spécifique pour relever la consommation chauffage afin de pouvoir facturer en valeur réelle).

Réservation : 76,00 € (en cas d'annulation moins de deux mois avant la date de réservation, cette somme sera due. La réservation n'est effective qu'après signature et retour en mairie du contrat de réservation, accompagné du chèque de caution et du chèque de réservation)

Caution : 900,00 € (déposée à la mairie à la signature du contrat et rendue après vérifications les locaux)

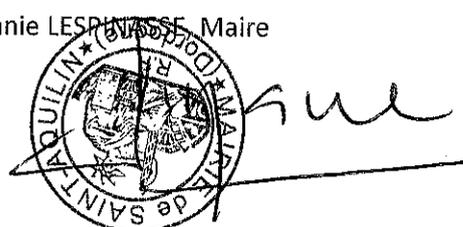
Location vaisselle : 1,00 € par personne

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Annie LESPINASSE Maire

The image shows the official seal of the Commune de Saint-Aquilin, which is circular and contains the text 'COMMUNE DE SAINT-AQUILIN' and 'LE BOURG'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Annie LESPINASSE'.